

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-1689 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES LA REUNION**

**23 rue Jules Thirel
Cour de l'usine Savanna
97460 SAINT PAUL (LA REUNION)**

SIREN : 330559410satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1689 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.

and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/02/2025**Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/01/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:



FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1689 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1689 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1689 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES LA REUNION

23 rue Jules Thirel
Cour de l'usine Savanna
97460 SAINT PAUL (LA REUNION)

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.2 - Production primaire végétale / 8.2.1 - Santé des végétaux		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2.1c	Inspections relatives à la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) : - Inspection de végétaux et de cultures de végétaux - Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse	Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Code rural et de la pêche maritime Livre II, Titre V, Chapitre I, Section II, chapitre préliminaire et articles L250-5 et L250-6 Instruction technique du 23 juillet 2024 DGAL/SDSPV/2024-4444 - Ordre de méthodes - Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergent Ordres de service et ordres de méthodes récurrents ou annuels relatifs à la surveillance des organismes réglementés et émergents émis par la DGAL Liste des méthodes concernées disponible auprès de l'organisme

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES LA REUNION

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de SAINT PAUL	23 rue Jules Thirel Cour de l'usine Savanna 97460 SAINT PAUL (LA REUNION)

Date de prise d'effet : 01/02/2025

DS
OCH

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1689 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr